

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt-deux avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAGONT Alain, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27 dont 4 procurations

L'ordre du jour de la présente séance a été :
Publié sur le site internet de la Commune le 22 avril 2026
Affiché en mairie le 22 avril 2026
Envoyé à la presse le 22 avril 2026

Présent(e)s : vingt-trois (23)

M. FAGONT Alain, Mme MAHAUT Jessika, M. THABEAU Didier, Mme CHETTOUH Aïcha, M. PRADIER Éric, Mme RÉVEILLOUX Françoise, M. LAZEWSKI René, Mme MATHEY Catherine, M. KLINKPÈ Sèvèho, M. ALLEZARD Fabien, Mme BALICHARD Dominique, Mme CORDELETTE Claire, M. DAVID Anthony, Mme DE ALMEIDA Dominique, Mme DELPUEYO Jessica, M. DOS SANTOS Antonio, M. GAILLARD Jean-Michel, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme PIRES Claude, Mme ALAPETITE Nadine, M. BACHELLERIE Frédéric, M. CHATTI Mourad, Mme COUTANSON Pascale.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : quatre (4)

- De Mme BERREIRO Elsa-Maria à REVEILLOUX Françoise ;
- De M. BÉRARD Cyrils à Mme MAHAUT Jessika ;
- De Mme MANDON Christine à Mme Nadine ALAPETITE
- De M. FROMENT Sylvain à M. Frédéric BACHELLERIE

Absent(e)s: zéro (0)

Secrétaire de séance : Mme Jessika MAHAUT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

Objet : Commission Communale des Impôts directs***Rapporteur : Alain FAGONT***

L'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune et il y a lieu de communiquer au directeur de la Direction départementale des Finances Publiques (DDFiP) une liste des nouveaux membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

L'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

Il est rappelé au Conseil municipal le rôle de la CCID, la composition de la CCID et les modalités de désignation.

Il appartient au Conseil municipal d'établir par délibération une liste de proposition qui doit comporter 32 noms :

- 16 noms pour les commissaires titulaires
- et 16 noms pour les commissaires suppléants

Monsieur le maire présente une liste qu'il propose de retenir.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la proposition de liste annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

<p align="center">La Secrétaire de séance, Jessika MAHAUT</p>	<p align="center">Monsieur le Maire, Alain FAGONT</p>
	